



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

**OBJET : ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB)**  
Subvention 2026

**N°2025\_141**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Jean-Philippe SANTONI





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

L'Association Musicale de Brignais (AMB) et la ville de Brignais ont défini leurs engagements communs dans une convention d'objectifs et de moyens.

Dans le cadre de cette convention et pour l'année 2026, l'AMB a fait part des difficultés financières rencontrées par l'École de Musique. A ce titre, elle a formulé une demande d'augmentation de la subvention annuelle allouée par la Ville. Le montant proposé est de 125 000 € (au lieu des 111 000 € perçus depuis 2018).

La Ville positionne également en réserve la somme de 10 000 €. Cette somme pourra permettre de verser une subvention complémentaire à l'Association Musicale de Brignais plafonnée à 10 000 € dans la mesure où les échanges qui auront lieu avec l'association sur l'état de ses comptes et le plan de sauvegarde présentés n'auront pas permis de limiter le soutien financier communal à 125 000 €. Un nouveau rapport sera alors présenté au conseil municipal à partir de septembre 2026 pour définir la somme exacte allouée à l'association dans la limite de 10 000 € maximum.

Vu la situation financière, il a été demandé un plan d'action sur 3 ans permettant de retrouver un équilibre budgétaire.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 10 décembre 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour**

- VOTER le versement d'une subvention de fonctionnement de 125 000 € à l'Association Musicale de Brignais pour l'année 2026
- PRÉCISER que le versement sera effectué en 2 échéances en février et en juin 2026
- VALIDER la mise en réserve d'une somme de 10 000 € pour le versement éventuel d'une subvention complémentaire à l'association plafonnée à 10 000 €, un nouveau rapport devant être présenté à partir de septembre 2026 au conseil municipal pour détailler cette aide
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

